



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 71863

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte Mme la ministre des outre-mer sur le projet d'extension du port de Fort-de-France. Pour étendre le port de Fort-de-France, les autorités projettent de draguer 380 000 m3 de boues polluées et de fournir 800 000 m3 de matériaux de remblai. Pour ce faire, elles ont opté pour la création d'une mangrove artificielle pour confiner 300 000 m3 de ces boues polluées. En apprenant la destruction programmée de 13 hectares de récifs coralliens sur la caye de la Grande Sèche, la communauté d'agglomération des communes du Centre de la Martinique a mandaté un groupe de l'université des Antilles pour qu'elle démarre en urgence un inventaire rapide de la biodiversité sur ce site dégradé. Selon les constats de ces chercheurs, cette baie contient 386 espèces différentes, parmi lesquelles 37 espèces de coraux (77 % de la biodiversité des coraux de Martinique), dont trois espèces sont reconnues « vulnérables » et deux « en danger ». Des propositions alternatives de transplantation des coraux ont été faites, mais elles ne prennent pas en compte les avis négatifs des commissions environnementales sur la teneur de ce projet. Il aimerait savoir si elle compte intervenir pour pouvoir annuler ce projet dangereux pour la biodiversité de la Martinique.

Texte de la réponse

Le projet d'extension du port de Fort-de-France consiste en une extension de la zone de stockage des conteneurs et une extension de la longueur des quais permettant l'accostage des bateaux de grande capacité qui pourront transiter prochainement par le canal de Panama rénové. Il est d'une grande importance économique pour la Martinique, mais doit toutefois se dérouler dans le strict respect de l'environnement, afin de préserver la biodiversité exceptionnelle de l'île. C'est pour tenir compte de ces enjeux environnementaux que le projet a été récemment revu par le Grand Port Maritime de Martinique, maître d'ouvrage des travaux. Le projet prévoit dorénavant deux phases de réalisation : - une première phase d'extension au sud-est sur une superficie de 3 hectares. Ce remblaiement aura lieu sans dragage et mobilisera des matériaux de carrière qui seront prélevés dans les carrières du nord de l'île. Cette phase n'a donc pas d'impact sur les milieux marins proches et ne nécessitera pas de mise en stockage de matériaux par création de mangrove artificielle. - la seconde phase d'extension au nord, pour une surface équivalente de 3 ha, en est aujourd'hui au stade des études complémentaires. Un dispositif d'information et de concertation concernant les solutions techniques envisagées sera mis en place par le maître d'ouvrage dans le courant de l'année 2015. Cette révision du projet a donc permis de réduire de beaucoup l'impact environnemental potentiel du projet. Il ne nécessitera en particulier aucun prélèvement de matériau en mer lors de sa première phase. Les services de l'État apporteront une vigilance toute particulière au respect du patrimoine environnemental de la Martinique dans le suivi de la réalisation de ce projet d'extension du port de Fort-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71863

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10652

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 951